Se CORPS D'ARMÉE

ou

GOUVERNEMENT MILITAIRE

uscom

No

du registre à souche.

(1) Général, commandant d'armes, directeur du service de santé.
(2) Nom et prénoms.
(3) Grade et emploi.
(4) Grade, emploi, nom, prénoms, corps ou service.

Pour le personnel n'appartement

Pour le personnel n'appartenant as à l'armée active, remplir les indications ci-après.

Domicilié à

canton d

département d

titulaire d'une pension de re-

traite de

sous le no

de

d'une gratification de réforme

(B) Détail des maladies, blessures ou infirmités.

(c) Se conformer aux indications de la notice n· 5, annexée au Rè-glement sur le service de santé de l'armée.

SERVICE DE SANTÉ

HOPITAL COMPLÉMENTAIRE N° 83

Certificat de Visite

En exécution de l'ordre de M. le (1) Nous, soussigné, (2) Scint . Guby 1914. en date du 1H oct. médecin (3) Cride major de 1º el. sergent Thursand Francois du 10' Might die illy 2 Sove , canton d , agé de 31 ans, est atteint de : (B) Contraction eclas obus region fair accidents gruces post aperistoire

(piritante loculine port. operature et vive aique de cystile -

En conséquence, estimons ue les accidents ci-dessus relatés ont pour résultat : (c)

de lui accorder un coned de convalescence

Auxorme!

2 6 MARS 1917 /19

Melle

Certificat de Contre-Visite

En exécution de l'ordre de M. le (1) 1914.

en date du 1H Oct Houserst la Mous, soussigné, (2) Houserst la su médicin (3) Moujon in 1° classe , après avoir contre-visité (4) le sergent Theureand Gdu 10' Meg til

ci-dessus dénommé, certifions qu'il est atteint de : (B)

petion que dessus

En conséquence, estimons que les accidents ci-dessus relatés ont pour résultat : (c)

de fur accorder un c de convalescence de Oleur

Fait à Chuomi

, le ____2 6 MARS 1917

Nota.— Le registre à talon devra être coté et parafé par le direc-teur du service de santé. Lors-qu'il n'y aura pas lieu de procéder à une contre-visite, le certificat sera bâtonné.



